



Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-286400031-20200831-DER17_310820-AR

Envoi Préfecture : 01/09/2020

Visa Préfecture : 01/09/2020

Affichage du : 01/09/2020

au : 01/11/2020

DER/FJ

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété organisant l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade – Spécialité "environnement, hygiène"

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété organisant un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "environnement, hygiène",
- Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs qualifiés des épreuves pratiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité d'examineur qualifié des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade – spécialité "Environnement, hygiène" pour les options suivantes :

Option "agent d'assainissement" :

- Monsieur Éric LASSALLE, Ingénieur territorial à la Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur Patrice SALIOU, Technicien principal territorial de 1^{ère} classe au SIA Porte d'ASPE,

Option "entretien des piscines" :

- Monsieur Jean-Louis LABORDE-GANNÉ, Technicien sanitaire chef à la Délégation Territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Vincent BOUTEILLER, Éducateur principal territorial de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives à la Ville de LONS.

Option "qualité de l'eau" :

- Monsieur Éric LASSALLE, Ingénieur territorial à la Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur Florian GARCIA, Technicien principal territorial de 2^{ème} classe au Syndicat Mixte des Gaves,

Option "maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration" :

- Monsieur Éric LASSALLE, Ingénieur territorial à la Ville d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur Patrice SALIOU, Technicien principal territorial de 1^{ère} classe au SIA Porte d'ASPE,

Option « opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) » :

- Madame Mireille ETCHEBERRY, agent de maîtrise territorial à la Ville d'ANGLET,
- Madame Gisèle SAINZ, Responsable du Service Cimetière de la Ville d'ANGLET,

Option "propreté urbaine, collecte des déchets" :

- Monsieur Brahim BENHAMADA, Ingénieur territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Éric DELAGE, Ingénieur territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Mike DUPLANTIER, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Jean-Pierre ÉTRILLARD, Agent de maîtrise territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Alain GASSUAN, Technicien territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Michel IBARLUCIA, Technicien territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Frédéric LARRENDUCHE, Agent de maîtrise territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Patrick MAJOURAU, Agent de maîtrise territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,
- Monsieur Diego VARA, Agent de maîtrise territorial à la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE,

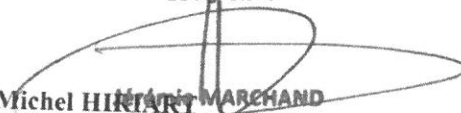
ARTICLE 2^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété demeurent sans changement.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 31 août 2020

LE PRÉSIDENT,

Le Président
Pour le Président et par délégation
de signature


Michel HIRARY
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

